

La Corse, un espace civilisé? : La Corse vue depuis Gênes

Autor(en): **Graziani, Antoine Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Histoire des Alpes = Storia delle Alpi = Geschichte der Alpen**

Band (Jahr): **17 (2012)**

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-583384>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Corse, un espace civilisé?

La Corse vue depuis Gênes

Antoine Marie Graziani

Zusammenfassung

War Korsika ein zivilisierter Raum? Der Blick von Genua nach Korsika

Eine reflektierte Lektüre von Texten über die genuesische Insel Korsika (vom 14. bis 18. Jahrhundert) fördert eine bis in die Antike zurückreichende Ideologie zutage, die auf einer Reihe von Annahmen basiert. Ein wiederkehrendes Motiv ist die Unterscheidung zwischen «zivilisiert» und «nicht zivilisiert»; die Unterscheidung folgt vorwiegend der geographischen Einteilung in Ebenen und Berggebiete. Monseigneur Giustiniani, Bischof von Nebbio, legitimierte mit diesem Motiv die Zerstörung der Pieve Niolo, indem er die Pieve als gebirgige Pieve bezeichnete: Die wenig fruchtbare Erde, das Gebirgsklima und die wilde Natur konnte nur verwilderte Menschen hervorbringen. Giustiniani und viele seiner Anhänger hielten die Zivilisation für ein städtisches Phänomen entlang der Küsten, entsprechend unterschieden sie «barbarische Gebiete» von «maritimen Gebieten». Diesem Modell folgend bestand die richtige Politik darin, die halb wilde Bevölkerung der korsischen Berggebiete zu unterwerfen. Gelegentlich wurde sogar, wie gegen die lokalen Autoritäten der Gebirge im 15. und 16. Jahrhundert, eine Politik der verbrannten Erde verfolgt. Auch wurde die Gebirgsbevölkerung in weniger bevorzugte Küstenorte zwangsumgesiedelt und es wurden sogar – nach Kriegsende im 16. Jahrhundert – hochgelegene Inselgebiete in Wüstungen verwandelt.

La première lecture «moderne» de la géographie de la Corse est l'œuvre au XVI^e siècle de Monseigneur Agostino Giustiniani. Grande figure de l'humanisme génois, initiateur à Paris de l'édition des premiers textes hébraïques, il fut amené, à la suite du sac de Gênes par le marquis de Pescara en 1522, à se rendre dans l'évêché du Nebbio, en Corse, qui lui avait été concédé en septembre 1514. Au cours de son séjour dans l'île de 1522 à 1530, il écrivit un *Dialogo nominato Corsica* achevé à son départ, mais qu'il n'aura pas le temps de publier de son vivant. Son influence sur la cartographie sera pourtant immédiate. Et le texte lui-même, légèrement transformé et abrégé par Marc'Antonio Ceccaldi, sera finalement publié en 1594, devenant la première source d'information géographique sur la Corse et pratiquement la seule jusqu'au XIX^e siècle. Deux éléments majeurs ressortent de l'étude de ce texte. Le premier est présent dans la version originale, mais a été supprimé dans la version publiée par Filippini. C'est l'élément politique: la description géographique détaillée de l'île est encadrée par deux discours militants en faveur de la réforme politique engagée à Gênes en 1528 et de son principal auteur, Andrea Doria, à qui le texte est dédié; Giustiniani répond en outre à Machiavel qui dans *Istorie Fiorentine* avait affirmé la primauté d'une puissance privée, le Banco di San Giorgio, sur la puissance publique, la Commune de Gênes, en proposant de voir passer au contraire la Corse directement sous le gouvernement du Sénat génois, au détriment de l'Office, une solution qui sera finalement mise en œuvre en 1562. Le second est décisif pour la lecture géographique nouvelle de l'île qu'il désire imposer. Celle-ci est déterminée par le premier élément qu'il décrit: les Monts (*li Monti*) qui divisent l'île d'Ouest en Est. Symboliquement sa description de l'île commencera donc par eux. Du Monte Cenino à l'Ouest jusqu'à Conca à l'Est¹, ces Monts divisent la Corse en créant deux espaces inégaux: «Toute la partie de l'île, écrit-il, comprise entre les Monts et le Cap Corse est appelée généralement Deçà-des-Monts et on nomme Delà-des-Monts la partie qui s'étend du côté de Bonifacio». Mais c'est là un point de vue continental car les deux côtés en vérité s'appelleront Deçà-des-Monts et considèreront l'autre côté comme habité par des *Pomontinchi*, des habitants du Delà. Au-delà de cette première affirmation de la montagne corse, Giustiniani s'attache aussi à décrire les différents passages qui permettent de la franchir, sous leurs différents noms, *fogata*, *vergio*, etc. On ne sait par contre si, malgré ses affirmations réitérées d'avoir visité l'île dans ses moindres recoins, il a effectivement emprunté les douze passages qu'il décrit, mais il rapporte certains détails qui ne se trouvent dans aucune description précédente. «Le neuvième passage, écrit-il ainsi, en venant toujours de l'ouest vers

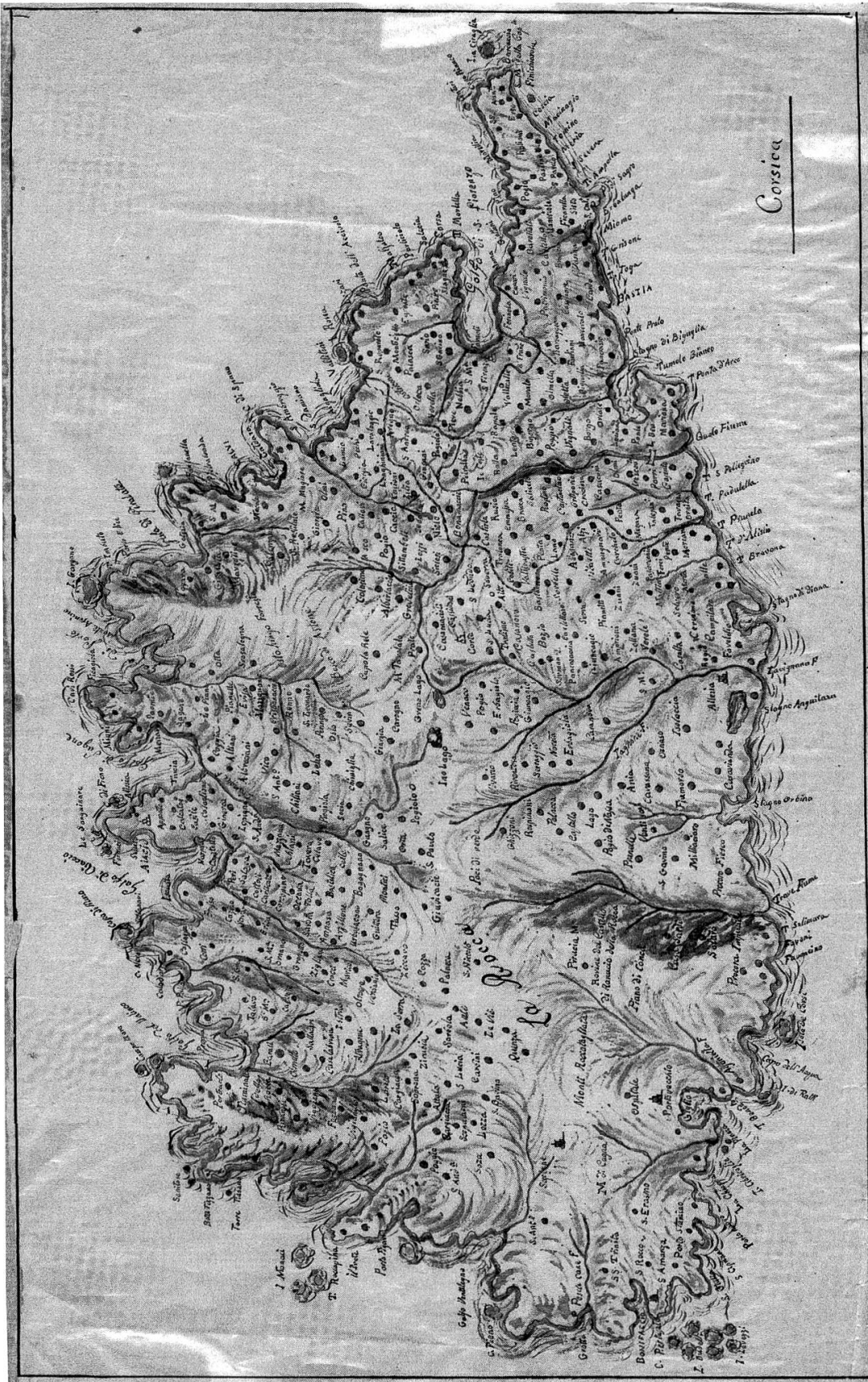


Fig. 1: Carte de la Corse. Source: Archivio di Stato de Gênes, Fonds cart., misc. n. 6.

le sud s'appelle Verde. On commence par monter un peu au-delà du village de Ghisoni. Cette montagne correspond à son nom, car elle est couverte d'arbres verts, dans la montée comme au sommet et dans la descente. Et la route n'est pas trop difficile, de telle sorte que passant par cette route au mois de mai, que ce soit à cause de la verdure, de l'odeur des fleurs, du chant des oiseaux, on passe avec plus de plaisir que d'ennui, bien que le lieu soit rude. Et la descente finit à Ciamanacce dans le Delà-des-Monts.»²

La démarche de cet article consistera à déterminer comment un espace éloigné et en grande partie montagneux peut être lu depuis l'une des principales cités de l'Occident à l'Époque Moderne, Gênes, la «cité capitaliste» par excellence.³ A définir aussi comment cette lecture a pu influencer sur le gouvernement de la Corse et quelles conséquences peuvent naître du conflit entre les institutions, coutumes et valeurs, génoises et locales.

Les critères de la civilisation

Une lecture attentive de cette œuvre comme du *Discorso erudito per migliorare e fecondare il Regno di Corsica* proposé un siècle plus tard par un autre intellectuel de renom, Giovan Battista Baliano, un écrit d'une grande influence sur le gouvernement génois de la Corse bien qu'il soit resté très longtemps sous forme manuscrite, laisse apparaître une idéologie héritée de l'Antiquité qui s'appuie sur une série d'apriorismes. La distinction entre civilisés et non civilisés y est un thème récurrent. Le *Dialogo* de Giustiniani commence par ailleurs par le Cap Corse, un choix déterminant s'agissant de la partie ouverte de l'île dont l'économie est entièrement basée sur la monoculture de la vigne. Les Cap corsins sont d'ailleurs généralement bien appréciés par les autorités génoises qui les considèrent comme des gens différents des autres Corses et d'un bon niveau de civilisation, sans doute égal à ce qui se fait de mieux en Ligurie. Parallèlement, Giustiniani légitime la désertification de la *pieve*⁴ du Niolo, par les officiers de l'Office de Saint-Georges en arguant du fait que c'est une *pieve* montagnarde: «Les habitants de ce pays qui pour être tout entouré de montagnes est très rude et très froid et où le bois est rare, commettaient de nombreux brigandages et d'innombrables délits. Et comme ils étaient nombreux et que les routes étaient rudes non seulement on ne pouvait les gouverner, mais il était même difficile de les trouver et de rendre la justice. C'est pourquoi l'Office prit la décision de détruire toutes les habitations du Niolo, une bonne décision selon moi, et je pense

que ce serait une grande erreur de les reconstruire...»⁵ Une nature sauvage, un climat montagneux et trop froid, une terre peu favorable aux cultures ne peuvent donner que des hommes ensauvagés. Car la civilisation pour Giustiniani et ses continuateurs, est un phénomène littoral et urbain. «Il serait bon qu'on fasse en sorte que les villages importants se transforment en cités» proposera Baliano.⁶ Les références à ce modèle où la plaine dirige naturellement ses hauteurs et où la ville commande à sa campagne, ne se comptent pas sous la plume des officiers génois lorsqu'ils évoquent les cités insulaires: l'endroit où se construit Ajaccio permettrait «de fabriquer une cité de la taille de Savone» selon son concepteur Domenico de Negrone⁷; Monseigneur Giustiniani avait «pensé que Bastia [...] pouvait devenir une autre Palerme ou une autre Messine»; le rapport des commissaires *sindicatori* Francesco Antonio Malaspina et Carlo Imperiale, pour 1684–1686, insiste sur la distinction entre les «pays barbares» et les «lieux maritimes» comme le Cap Corse, domestiqué par l'usage des coutumes génoises et qui «se distingue peu de Vos Sujets de Terre ferme».⁸

La bonne politique consistera donc à soumettre militairement les populations des seigneuries des montagnes corses de Leca et de la Rocca au cours de la deuxième moitié du XV^e siècle et de la première décennie du XVI^e siècle. Les populations de ces deux seigneuries, protagonistes des guerres seigneuriales, dites *cinarchesi*, subiront dans un premier temps une politique de la terre brûlée avant d'être expulsées de leurs communautés pendant une grosse décennie, de 1503 à 1516, localement jusqu'en 1518, tandis que celles de la *pieve* du Niolo subiront un long exil, inachevé au moment de la description de Monseigneur Giustiniani, on l'a vu, et qui durera une quarantaine d'années. Peu après l'Office de Saint-Georges, alors propriétaire de l'île, installera dans des endroits littoraux malsains et malariques, proches de la cité nouvellement créée de Porto-Vecchio, des Corses, qu'ils soient volontaires ou non d'ailleurs. Et au lendemain des guerres du milieu du XVI^e siècle, le Sénat génois, à qui l'Office avait transmis la propriété de l'île en 1562, pensera un temps désertifier par la force toutes les zones hautes de l'île, le Niolo, le Vicolais et le Haut-Taravo, mais aussi les *pievi* du Cortenais, Venaco, Talcini, le Bozio et même Giovellina et Caccia, des *pievi* pourtant grosses productrices de blé dans le sillon central, tout en repeuplant des zones littorales abandonnées par l'action conjuguée des Turcs et de la malaria.⁹ Les Génois n'en finissent pourtant pas de créer des distinctions à l'intérieur des populations montagnardes. Ainsi, les registres de *taglie* du Deça-des-Monts en 1670 conservés aux Archives Départementales de la Corse-du-Sud¹⁰ sont-ils répartis entre *piaggia* et *montagna*. Dans les premiers on trouve au-delà du littoral,

des zones collinaires ou de moyenne montagne, enrichies par la monoculture de l'olivier (la Balagne) ou du châtaignier (la Castagniccia). Dans les seconds toute la haute montagne et les espaces élevés de l'île, considérés comme le Niolo, comme des pays de bergers et de bandits.

Une image issue de la guerre

Les écrits de Monseigneur Giustiniani paraissent donc en 1594 dans le même temps que les textes de Marc'Antonio Ceccaldi et Anton Pietro Filippini et le gros de ceux-ci concernent les entreprises de différentes armées dans une île jusque là pratiquement inconnue: Français, Espagnols, Italiens et Allemands apprennent à y mener des combats, au cours d'une période d'une quinzaine d'années (1553–1569). Ces différentes opérations offriront une première lecture de l'île aux décennies qui suivront.

Lors du premier conflit, appelé guerre des Franco-Turcs (1553–1559), l'essentiel (sièges de Bastia, de Bonifacio, de Calvi, de Saint-Florent, etc.) se déroulera sur le littoral avec des troupes embarquées. Le désastre rencontré par les troupes génoises au col de Tenda en 1554 poussera les Génois et leurs alliés espagnols et impériaux à se contenter de tenir Calvi et Bastia. Le conflit se désintéressant progressivement de l'île, ils n'auront qu'à s'arc-bouter sur leurs positions en attendant de récupérer la Corse lors du Traité du Cateau-Cambrésis. Mener une guerre sur un terrain difficile contre des indigènes connaissant très bien leurs montagnes, encadrés par des capitaines dont beaucoup ont participé aux guerres d'Italie, s'avèrera périlleux. Le second conflit, appelé guerre de Sampiero (1564–1569), sera de nature différente. Craignant un débarquement de Turcs associés aux Corses du colonel au service du roi de France Sampiero de Bastelica, les Génois recevront les renforts des tercios de Philippe II. Pourtant Stefano Doria, à la tête de ces troupes aguerries, ne paraîtra guère désireux à l'origine de s'engager dans les hautes et proches montagnes. En 1564, il organisera une opération militaire en se servant des galères de Giovan Andrea Doria, une circumnavigation de l'île lui permettant d'attaquer les corses sur différents points proches du littoral. Quant à ses déplacements au cours des deux années suivantes, ils s'effectueront en passant de vallée en vallée, de plaine en plaine, sachant que ses soldats ont les plus grandes difficultés à combattre dès qu'il faut grimper. La destruction d'une troupe génoise au début du conflit, près de Ponte Novu, est d'ailleurs dans toutes les mémoires. Après le départ des troupes

prêtées par Philippe II, c'est la fatigue d'une guerre trop longue, le jeu politique consistant à jouer les chefs corses les uns contre les autres, et l'habileté du chef génois Giorgio Doria avec l'installation de forts le long de la route qui auront raison des insulaires.

Un siècle et demi plus tard, à partir de 1731, ce sont les interventions successives des Impériaux et des Français qui feront connaître une île considérée jusque là comme «moins connue que le Japon». Les cartes de géographie, les mémoires se multiplieront alors tandis que paraîtront différents ouvrages, écrits le plus souvent par des officiers ayant participé des opérations. Progressivement pourtant, l'image des insulaires gagnera en épaisseur et en humanité. De fait, les commandants impériaux reproduiront-ils volontiers les raisons invoquées par les Corses pour secouer le joug génois.¹¹ Mais il ne faut pas s'y tromper toutefois: si Impériaux ou Français rencontrent chez les Corses des gens instruits et civilisés, l'image qu'ils conservent de la montagne corse et de ses habitants n'est guère réjouissante. Il semble plutôt que la distinction effectuée par les observateurs génois entre la plaine et la moyenne montagne d'un côté et la haute montagne de l'autre ait été adoptée par tous. Une image qui se renforcera à la suite des longs séjours successifs des troupes françaises dans l'île. A l'autre bout de ce constat, son contraire. Car la montagne insulaire n'est pas seulement un repoussoir: la guerre incessante menée par les barbaresques au cours du XVI^e siècle, alors même que Gênes se montre incapable de défendre efficacement l'île, l'a fait aussi apparaître comme un refuge. Ainsi, les habitants de certaines communautés de Balagne peuvent-ils penser un temps se retirer à l'intérieur des terres, leurs vies étant trop exposées sur le littoral. On comprend le désespoir manifesté par certains lorsqu'une descente turque peut s'effectuer au détriment d'une communauté éloignée de plusieurs kilomètres de la mer, comme Evisa en 1555 ou Levie et Paccionitoli en 1584. La prise d'une cité murée, Sartène, en 1583, restera dans ce contexte un traumatisme puissant, même si le danger turc s'estompe dans les années 1620.¹²

Les «Indes corses»

Les chroniques du XVI^e siècle et les visites pastorales, avant et après le Concile de Trente, montrent à l'envi que le jugement des jésuites qui se rendent dans les Pouilles, en Calabre, en Sicile, dans les Abruzzes et y trouvent des «Indes italiennes» à évangéliser, avant de se rendre dans les autres Indes, au-delà des

mers, n'est pas exagéré. «Je crains, écrira de son côté le Père Landini venu en Corse à la veille des guerres du XVI^e siècle, que la plus grande partie de l'île soit plongée dans l'idolâtrie: parce que je n'ai pas encore trouvé de prêtres qui sache la forme, je ne dis pas des sept sacrements, mais du sacrement de l'autel. Les ecclésiastiques ne se distinguent pas des laïcs. Pendant toute la journée, ils vont labourer dans les champs pour nourrir leurs enfants et leurs concubines...»¹³ Fernand Braudel cite d'ailleurs l'exemple corse pour traiter du rapport entre «montagnes, civilisations et religions» dans un passage bien connu de «La Méditerranée».

Monseigneur Giustiniani place en premier lieu des «Mauvaises choses que l'on trouve en Corse» la très grande ignorance des lettres dans le clergé insulaire. Il n'y a «au sein du très grand nombre de prêtres qui y officient peut-être pas deux qui sachent la grammaire. Et cette ignorance n'est pas moins grande parmi les frères franciscains qui possèdent vingt-cinq monastères dans l'île, qu'au sein des prêtres séculiers: parmi les religieux franciscains, il y en a seulement trois ou quatre qui aient quelque connaissance littéraire».¹⁴ Quant à Baliano, il affirme: «Les Corses n'ont pas de maîtres et ne peuvent pas apprendre grand-chose par la discussion parce que les prêtres, dont ils devraient apprendre à vivre chrétiennement, sont pires qu'eux; les autres personnes avec qui ils traitent, ou sont aussi ignorantes qu'eux, ou, parce qu'elles se sont rendues dans d'autres régions du monde, sont devenues plus instruites. Les premiers de ces interlocuteurs ne peuvent guère enseigner qu'à faire paître les brebis ou à labourer la terre. Les seconds ne leur offrent rien d'autre que ce qui peut leur servir, afin de les utiliser pour leurs intérêts, c'est-à-dire pour se grandir eux-mêmes et pour abaisser leurs ennemis. Et pour cette raison ils maintiennent vivaces certains usages brutaux, comme celui de ne jamais pardonner les injures et de ne se calmer qu'une fois la vendetta accomplie. Et si l'on ne peut s'en prendre aux ennemis, il convient de s'attaquer aux amis des ennemis, et cela même si la paix a été conclue. Et cette barbarie paraît tellement normale, qu'il n'est pas de pire insulte à faire à un homme, et même à une femme, que de lui lancer à la face qu'il n'a pas vengé la mort, non seulement de son père, ou de son oncle, mais de son aïeul et de quelque autre membre de la famille, si éloigné soit-il!»¹⁵

On notera toutefois que dans cette présentation nos auteurs mêlent deux arguments: l'un proprement religieux, celui du choix et de la formation des clercs, et un autre, purement laïc et sociétal, celui de l'instruction du peuple chrétien, ce deuxième point bien sûr lié dans l'esprit au premier, puisque c'est au personnel religieux que revient tout à la fois l'éducation des peuples

mais aussi de leur offrir un exemple de vie chrétienne. L'auteur des *Discorsi e considerazioni sopra il Regno di Corsica* écrit ainsi d'ailleurs, à la fin du XVII^e siècle, que c'est l'introduction de la religion dans l'île qui permettra aux Corses, dont la plus grande partie vit «à la campagne et dans les montagnes comme des bêtes sauvages», d'arriver à «la vraie sagesse, les distinguant des bêtes».¹⁶ De fait, devant l'incapacité des évêques à réformer les mœurs des insulaires, l'Etat génois dresse le même constat que Fernand Braudel: «c'est là seulement où son action a pu se répéter avec insistance que l'Eglise est arrivée à apprivoiser et à évangéliser ces bergers, ces paysans indépendants». Gênes soutiendra donc l'envoi régulier dans l'île de missionnaires jésuites et lazaristes au cours de la deuxième moitié du XVII^e siècle: l'expansion des missions doit pallier, dans une certaine mesure, l'insuffisance du clergé rural, dans une Corse aux 9/10^e campagnarde, et ses égarements, qui peuvent faire de bergers des «loups rapaces» pour reprendre les termes de la «Relation d'une mission faite en Corse» en 1656. Les missionnaires, auxquels on construit une maison et une église à Bastia, seront essentiellement chargés d'agir sur la question de la consanguinité et sur le concubinage qui en découle, et de pacifier les conflits interfamiliaux. Ces différents objets, la consanguinité qualifiée d'«inceste», le faux témoignage et l'homicide sont d'ailleurs ouvertement liés dans toute notre documentation. Et ce sont les populations montagnardes, «les plus éloignées des cités et les plus grossières», prises dans les «rets de Satan» par «l'ignorance des choses de Dieu» pour reprendre la phraséologie du temps, qui sont l'objectif premier des missionnaires.¹⁷ L'étude des Missions dans l'île délimite clairement une Terre haute insulaire, où 90 pour cent de l'action missionnaire se déroulera et qui correspond en très grande partie aux «Monts», c'est-à-dire à la haute montagne insulaire (depuis Calenzana jusqu'à Porto-Vecchio en passant par la *pieve* de Giussani, Asco, le Niolo, le Haut-Vicolais, l'Alta Rocca). Les autres interventions des Missionnaires, dans des lieux plus «civilisés», comme la *pieve* de Lota aux portes, au nord de Bastia, n'ayant pas les mêmes buts ni d'ailleurs le même contenu. Les évêques – par ailleurs alors tous génois jusqu'au début du XVIII^e siècle – partagent les mêmes préventions que l'Etat génois quant aux populations montagnardes de l'île et reprennent le plus souvent les distinctions déjà rencontrées entre terres hautes et terres basses. Ainsi, lors de la mission réalisée dans le diocèse d'Aleria en 1652, les missionnaires se rendent-ils dans la *pieve* de Niolo durant dix-sept jours et y découvrent cent-vingt personnes environ entre les «incestueux» et les «concubinaires», vivant dans le péché depuis huit, dix ou quatorze ans et

pour plusieurs d'entre elles dotées de progéniture. Parmi elles quarante sont excommuniées *nominatim*. Les missionnaires obtiennent que les «incestueux» demandent publiquement pardon, qu'ils se séparent en attendant la décision à venir et la réalisation du mariage. Quant aux excommuniés, ils obtiennent contre le fait de se présenter devant la porte de l'église et de s'engager à leur tour à se séparer de leurs conjoints, d'être absous et de pouvoir à nouveau communier. «Il y avait encore un très grand abus parmi les habitans de cette isle, touchant le sacrement de mariage, écrivent les prêtres de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul. Lors qu'ils estoient fiancez ou qu'ils s'estoient seulement donné parole, la fille allait demeurer dans la maison de son futur mary et perséveroient dans cet estat de concubinage deux et trois mois et quelquefois deux ou trois ans, sans se mettre en peine de s'espouser».¹⁸ «La petitesse de nombreuses communautés du Royaume de Corse, peut-on lire ailleurs, l'éloignement des villages l'un par rapport à l'autre, l'absence d'une bonne partie des villageois toujours bandits et le grand nombre des inimitiés [...] réduisent ces populations à une telle exigüité qu'il leur est nécessaire de contracter une grande partie de leurs mariages entre parents».¹⁹

Dans les années 1650–1670, les missionnaires peuvent s'appuyer sur les décisions des souverains pontifes qui à plusieurs reprises offrent des concessions gracieuses aux «incestueux de Corse», sur intervention de l'Etat génois. L'agent génois Agostino Pinelli fait toutefois savoir au Sénat que les différentes avancées qu'il a obtenues auprès du Saint-Père sont régulièrement contrecarrées par l'action de la Daterie, réclamant des contreparties à l'*indulto* proclamé: 1) que les évêques agissent; 2) que l'Etat châtie, puisque les Corses «craignent plus la justice du Prince qu'ils peuvent voir que celle de Dieu qu'ils ne voient pas»; 3) que l'on fasse comprendre aux Corses la chance qu'ils ont. Nombreux, en effet, sont ceux qui, venus d'endroits bien plus éloignés que la Corse et qui, incapables de payer les dispenses, travaillent à la construction de la basilique Saint-Pierre.²⁰ De fait, l'Eglise ne peut rester seule dans cette entreprise. L'Etat génois, directement intéressé à une meilleure formation des élites et à la pacification de l'île, fait systématiquement intervenir ses commissaires aux côtés des missionnaires. Poussé par les interventions de la Daterie²¹, il produit toute une législation dans les domaines liés aux missions. Un édit du gouverneur Francesco Maria Lomellino interdit ainsi la cohabitation des époux avant le mariage et aux notaires de conclure des promesses de mariage entre parents avant l'arrivée de la dispense. Le Sénat proclame que les «incestueux» au premier degré seront désormais passibles de la peine de mort, au deuxième degré de dix années de

galère, au troisième degré de quatre années de la même peine, et commue la peine de galère «en prison murée» pour les femmes!

Mais il faut ici faire la part du double discours traditionnel des faibles autorités génoises en Corse: d'un côté une législation affichant volontiers une extrême dureté, de l'autre l'emploi systématique du compromis. Ainsi l'Etat génois pousse-t-il les évêques insulaires à proposer des listes authentifiées spécifiant les degrés de parenté existant entre concubinaires. En 1667, ce sont plusieurs centaines de cas qui sont enfin présentés par les différents évêques de l'île: la plupart du temps, lorsque les raisons sont données, il s'agit de cas bénins, de 4^e degré de consanguinité ou d'affinité, de 3^e et 4^e degrés de consanguinité ou de double 4^e degré de consanguinité. Les listes, présentées par évêché, distinguent aussi les cas *cum copula* et ceux *sine copula*. La plus importante est celle de la *pieve* de Niolo qui compte une cinquantaine de couples. Pour les autorités génoises, cette nouvelle liste représente la moitié environ de celle de 1655, puisque «dans la seule *pieve* du Niolo, où ils étaient alors deux cents, les pères de la Compagnie de Jésus revenus de Mission en ont compté cent», mais il est facile de déterminer que certains de ces concubinages datent en réalité de l'*indulto* précédent! Et puis, à peine cette opération est-elle achevée en 1667 que se déclarent de nouveaux couples concubinaires, dont il faut tenir la liste, et qui espèrent obtenir satisfaction à leur tour en arguant de leur pauvreté. Une nouvelle liste est d'ailleurs levée en 1672, où pas moins de 125 cas sont répertoriés. Il s'agit néanmoins désormais de refermer la boîte et d'empêcher que se multiplient les cas «de recours sans payer quoi que ce soit». L'auteur anonyme des *Discorsi e considerazioni sopra il Regno di Corsica* s'inquiète néanmoins de la pauvreté des insulaires: c'est elle selon lui, qui les empêche de prendre les dispenses, les obligeant à vivre en concubinage «comme des bêtes». Lui, milite pour un bref papal pour sortir les Corses de cette situation de misère car, il en est persuadé, les Corses ne sont pas en état de payer.²²

Un pays de liberté

Le lien nécessaire entre les terres hautes et les terres basses donne une importance déterminante aux passages et aux routes. C'est au lendemain des guerres du XVI^e siècle que les Génois créent un commissariat particulier chargé de la construction des routes. Le Corse Anton Francesco Cirni en sera chargé.²³ Tout naturellement les principales d'entre elles partent de la capitale, Bastia: une route

mènera à Calvi, une autre à Saint-Florent et de là à Corte et au-delà à Ajaccio, une autre à Bonifacio. Cirni interviendra aussi sur des routes annexes permettant de pénétrer dans des zones enclavées, dans la Scala di Santa Regina ou sur la route de Luminanda. Mais les Génois n'auront de cesse de voir transformer la route reliant les deux principales cités de l'île, Bastia et Ajaccio: ils la feront évoluer en l'écartant du littoral, en lui faisant emprunter la plaine fluviale du Golo et en construisant des ponts sur les principales rivières de l'intérieur. Ils chercheront constamment à la sécuriser en combattant le banditisme routier tout au long de sa partie montagneuse, de Ponte Leccia à Bocognano. Il est amusant de voir, en 1729, à la veille des Révolutions de l'île, où l'essentiel des leaders seront originaires de Castagniccia ou de Balagne, que c'est à ceux-ci que seront dévolus des armes – alors même que l'île est officiellement désarmée depuis 1715 – pour la défense des routes, menacées par le banditisme routier. Don Luigi Giafferi, Andrea Colonna Ceccaldi et Giacinto Paoli, tous trois futurs généraux de la nation, se verront ainsi confier cette mission par les autorités génoises.²⁴ Une situation normale si l'on se souvient qu'une des principales charges des représentants insulaires est la construction et l'entretien des routes.

Des élites insulaires qui condamnent fermement le banditisme, tout en incitant et en soutenant la pratique de la vendetta, qu'elles aident parallèlement à régler, à travers les traités de paix. Fernand Braudel voit dans les pays de vendetta des pays que «le Moyen-Age n'a pas pétris, n'a pas pénétrés de ses idées de justice féodale». Et de fait, la Corse, comme la Sardaigne jadis décrite par Marc Bloch, est une société «largement seigneurialisée, non féodalisée». En 1358, à la suite d'un large mouvement populaire, aidé en sous-main par le doge Simone Boccanegra, elle s'est même débarrassée de ses seigneurs, remplacés dans tout le nord de l'île, hors le Cap, par des chefs populaires, les *caporali*. Alors, bien sûr, au sein de la notabilité, on soutiendra la nécessité d'une mutation, qui verrait renaître une noblesse, sur le modèle des noblesses continentales, au moins dans les zones développées de l'île.²⁵ Et consciemment ou non, on reprendra les catégories génoises et on essaiera d'éviter d'employer, sinon en cas exceptionnel, les gens de la montagne jugés peu fréquentables et turbulents. Ainsi, en 1745, les chefs nationaux sont confrontés à l'alliance anglo-piémontaise qui suit le traité de Worms. Tandis que les Anglais bombardent Bastia, Domenico Rivarola, à la tête de troupes sardes, débarque en Corse. Les Corses organisent de leur côté un gouvernement national. Car l'homme fort de l'île, Giovan Pietro Gaffori Général de la nation corse, n'adhère pas à ce qui lui apparaît comme une aventure. Le 9 novembre, il fait savoir au commissaire génois Mari que «les montagnes ne

bougeront pas» (*le montagne non muoveranno*).²⁶ Mais Pascal Paoli, chef de l'Etat corse indépendant (1755–1769), partage lui aussi cette manière de voir: sa présentation des habitants du Fiumorbo en 1755 comme l'appel qu'il lance à ceux du Niolo en 1763 montre bien qu'en réalité il partage la prévention générale à leur égard tout en affichant pourtant, pour les besoins de la cause, la nécessité d'une unanimité des populations de l'île. Mais, si la montagne corse peut être considérée comme un repoussoir, elle est aussi un asile de liberté. C'est dans la montagne que s'installera le chef insulaire Sampiero Corso puis à sa mort son fils Alphonse d'Ornano, au cours des guerres du XVI^e siècle, après s'être fait donner la vieille seigneurie montagnarde du *cinarchese* Giovan Paolo de Leca; les rebelles corses confrontés aux soldats impériaux du prince Louis de Wurtemberg essaieront de s'y replier avant de capituler en mai 1732; c'est à Guagno que s'achève la tentative de soulèvement du roi Théodore en 1738; le neveu de ce dernier, Frédéric de Neuhoff, s'installera un temps dans le Haut-Taravo, maintenant la résistance aux troupes françaises plusieurs mois; c'est autour de Vivario que se replient les troupes de Paoli, au lendemain de Ponte Novu en 1769, alors que les troupes françaises sont contenues dans le Fiumorbo. D'où la construction au cours du XVIII^e siècle d'une iconographie où accompagnant la même image, la légende «le paysan corse à la campagne», deviendra «le bandit corse en embuscade» et plus tard «le rebelle corse»!

On l'a vu, il ne convient pas de considérer ces distinctions comme définitives: les liens entre hauts et bas pays, au-delà des oppositions traditionnelles entre communautés agricoles et pastorales, restent forts. La Corse est un tout, au-delà de l'autarcie supposée de certaines communautés. D'ailleurs les ressources de la montagne peuvent ne pas être insignifiantes: la zone la plus densément peuplée de Corse jusqu'au XX^e siècle n'est-elle pas la Castagniccia, région de «l'arbre à pain»? Et puis, comme dans une grande partie de la montagne méditerranéenne, la principale ressource de la montagne corse est l'homme. Les Niolins repeupleront toutes sortes de régions basses de l'île, du Cap Corse au Valinco, suivant les périodes, et la Marana, aux portes de Bastia verra s'installer des populations venues du Cortenais ou de la *pieve* de Caccia. La Corse des XVI^e–XVIII^e siècles n'est décidément pas cette Corse immobile que décriront volontiers les voyageurs au XIX^e siècle. La Corse est d'abord une «île double» pour reprendre l'expression de Michel Fontenay, bien ouverte sur l'extérieur à travers les ports cap corsins.²⁷ Ses bergers pratiquent depuis la montagne de grandes transhumances, dans toutes les directions. Les agriculteurs de certaines *pievi* de l'intérieur peuvent faire plusieurs dizaines de kilomètres pour se rendre

dans leurs *prese* à blé ou venir cueillir des châtaignes. Les documents traitant du banditisme nous révèlent en outre d'innombrables voyages pour commercer ou pour se rendre auprès des autorités pour se faire rendre justice, quand ce n'est pas pour lui échapper. Et puis des caravanes muletières sillonnent l'île d'un bout à l'autre, dirigées par des gens de la *pieve* d'Orezza, en Castagniccia. Et ces mêmes gens d'Orezza se spécialisent dans l'échange, n'hésitant pas à venir concurrencer les Bastiais eux-mêmes dans les achats de tissus dans les foires de Pise au cours du XVII^e siècle. De cette même Castagniccia surviendront les Révolutions de l'île au XVIII^e siècle. Là se trouve sans doute la limite du discours sur la civilisation porté pendant plusieurs siècles par les différents pouvoirs qui se sont succédés, puisque c'est d'une île considérée constamment comme arriérée que pourra surgir un pan entier de modernité.

Notes

- 1 A. Giustiniani, *Description de la Corse*, préface, notes et traduction d'A.-M. Graziani, Ajaccio 1993, pp. 26–27.
- 2 *Ibid.*, pp. 114–115.
- 3 Sur le «Siècle des Génois» voir en dernier lieu A.-M. Graziani, *Histoire de Gênes*, Paris 2009, pp. 333 ss.
- 4 La *pieve* est à l'origine l'église principale, située au centre de chaque bassin fluvial de quelque importance, la seule qui dispose d'un baptistère; par extension elle désigne les districts environnants ces premières églises; et enfin l'intégralité du territoire dépendant de l'Eglise sur un plan religieux. Mais très tôt le terme a pris une connotation sociale, tout à la fois fiscale, judiciaire et administrative, les fonctions religieuses et politiques se séparant. La *pieve* est d'ailleurs à l'origine en Corse du premier système cantonal. Cf. A.-M. Graziani, «Un cas particulier: des institutions génoises aux districts corses», in: D. Nordman, M.-V. Ozouf Marignier, *Atlas de la Révolution française, 5, le territoire (2), les limites administratives*, Paris 1989, pp. 57–58.
- 5 *Ibid.*, pp. 122–125.
- 6 G. B. Baliano, *Discorso erudito per migliorare e fecondare il Regno di Corsica*, transcription d'un inédit et condensé français C. Pratali-Falcucci et le Père André-Marie, Bastia 1976.
- 7 A.-M. Graziani, *Ajaccio, textes et documents, I*, Ajaccio 1996.
- 8 Archivio di Stato de Gênes, Fonds Corsica, liasse 390.
- 9 A.-M. Graziani, *La Corse génoise, Economie, Société, Culture, période moderne (1453–1768)*, Ajaccio 1997, p. 21.
- 10 Archives Départementales de la Corse-du-Sud, 5 FG 118.
- 11 A.-M. Graziani, «Entre l'Empereur et Gênes, la Corse», in: *Les Révolutions de Corse (II)*, Colloque d'Ile-Rousse, Ajaccio 2011, pp. 37–51.
- 12 A.-M. Graziani, «Les ouvrages de défense en Corse contre les Turcs», in: M. Vergé-Franceschi, A.-M. Graziani (sous la dir. de), *La guerre de course en Méditerranée (1515–1830)*, Paris/Ajaccio 2000, pp. 73–158.
- 13 F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris 1979, t. I, p. 32.
- 14 Giustiniani (voir note 1), pp. 304–305.
- 15 Baliano (voir note 6), pp. 4–5.

- 16 Biblioteca Civica Berio, m.r.VII, 4, 62.
- 17 Archivio di Stato de Gênes, Fonds Corsica, liasse 993, *relatione delle missioni fatte nella diocesi di Aleria nel Regno di Corsica l'anno 1652*.
- 18 A. Burguière, F. Lebrun, *La famille en Occident du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris 2005, p. 71.
- 19 Archivio di Stato de Gênes, Fonds Corsica, liasse 941, 10 mars 1667.
- 20 *Ibid.*, Archivio Segreto, liasse 2363.
- 21 La daterie, créée pendant le séjour des papes à Avignon avait pour mission l'expédition (*datum*) des actes pontificaux. Puis elle devint un tribunal chargé d'octroyer les grâces et les dispenses qui relèvent du for extérieur.
- 22 A.-M. Graziani, *La violence dans les campagnes corses du XVI^e au XVIII^e siècle*, Ajaccio 2011, pp. 149–188.
- 23 Sa nomination in A.-M. Graziani, *Les tours littorales*, Ajaccio 1992, pp. 24 ss.
- 24 A.-M. Graziani, *Pascal Paoli*, Paris 2004, pp. 37–38.
- 25 A.-M. Graziani, «Révolution corse, révolution américaine», in: F. Quastana, V. Monnier (sous la dir. de), *Paoli, la Révolution corse et les Lumières*, Ajaccio/Genève 2008, p. 129.
- 26 A.-M. Graziani, «Le procès de patriotes bastiais 1746–1747, fortune historique des événements d'une révolte», in: B. Barbiche et al. (sous la dir. de), *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne*, Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé, Paris 2005, pp. 760–761.
- 27 M. Fontenay, «La Corse, île double», in A.-M. Graziani (sous la dir. de), *Pasquale de'Paoli (1725–1807), La Corse au cœur de l'Europe des Lumières*, Catalogue de l'exposition du Musée de la Corse, Ajaccio 2007, pp. 23–27.

